

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie : N° P19- 0023842

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2957 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : EL HACH Nourhène Date de naissance : 11/01/1976
Adresse : Meme AD 2688
Tél. : 675684193 Total des frais engagés : 588,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/09/2020
Nom et prénom du malade : EL HACH Nourhène Age : 56 ans
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Zona
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BERRERJIDJ Le : 30/09/2020
Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Médecine Générale

Diplômée de la Faculté de médecine
et de pharmacie Casablanca

Ancien Médecin Généraliste
aux Urgences

Hôpital Multidisciplinaire
CHEIKH ZAYED



الطب العام

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

طبيبة سابقة بقسم المستعجلات

مستشفى متعدد التخصصات

الشيخ زايد

Ordonnance

30/09/12

2x152,50 19 hail

1/ valer S.V. 152,50

59,10 1cp x 8j

2/ ciclovir S.V. 152,50

22,20 1app

3/ codalg S.V. 152,50

1cp x 3j

4/ bidastat S.V. 152,50

82,10 1cp

5/ 468,40 S.V. 152,50

LOT 21008
PER 11/24
PPV 152DH50

LOT 21008
PER 11/24
PPV 152DH50

CICLOVIRAL® 5%
Aciclovir

LOT: 223046 EXP: 02/25
PPV: 59DH10

PPV: 22DH20
PER: 04/24
LOT: L1603

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir ben el ouam roches
nîres casablanca
INEXIUM

20 mg Cpr GR
Boîte 14
6401SDMP/21NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

Pharmacie ALAFAO
1.3.5 Rue Ila Agou Madi
BERRECHID
Tél: 05 22 20 30 178

0696531363-0522030178

Dr.Elghouat@gmail.com

211 COOP AL QODS 1er étage bureau N°5 Berrechid 26100 (au dessus de blm)

211 كوب القدس الطابق الأول مكتب رقم 5 برشيد (فوق بيم)